

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01320 Numéro SIREN : 514 626 688 Nom ou dénomination : A.M.T.
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/08/2018 sous le numéro de dépôt 7277

7277



ARG
Audit et Révision du Genevois
Société de commissariat aux comptes
Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes
rattachée à la CRCC de Chambéry

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

SASU A.M.T

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 30 000 €

53 rue du Pet au Diable

77000 VAUX LE PENIL

SIRET : 514 626 688 00014

R.C.S. : MELUN: B 514 626 688

EXERCICE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017



ARG SARL
13 bis rue des Voirons - 74100 Ville La Grand
www.saint-alaudy-et-quelvennec.fr

SARL au capital de 15.000 €
Inscrite au RCS de Thonon-les-Bains
sous le numéro 450 912 613 00012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2017

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société « AMT » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de service interdit par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note de l'annexe relative aux immobilisations financières expose les règles et méthodes comptable relative à la comptabilisation et à l'évaluation des titres de participation ainsi qu'à leur dépréciation

Nous avons procédé à l'appréciation des titres de participation sur la base de la situation comptable des entités concernées, ainsi que sur leurs perspectives de développement et de rentabilité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

4. VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES

AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.



En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs prévues à l'article D.441-4 du Code de commerce pris en application de l'article L.441-6-1 dudit Code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

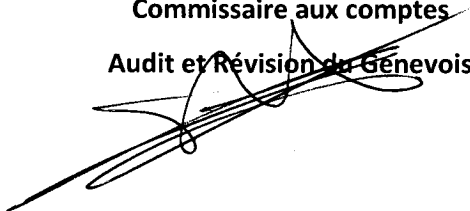


Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaires aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Ville la Grand, le 14 juin 2018

Le Gérant, SAINT-ALAUDY Laurent
Commissaire aux comptes
Audit et Révision du Genevois



ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	1 209.82	875.50	334.32	529.32	195.00	36.84
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	400 000.00		400 000.00	400 000.00		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	450.00		450.00	450.00		
	Total II	401 659.82	875.50	400 784.32	400 979.32	195.00	0.05
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés				64 500.00	64 500.00	100.00
	Autres créances	7 841.80		7 841.80	547.50	7 294.30	NS
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	457.10		457.10		457.10	
	Charges constatées d'avance (3)	470.46		470.46	129 340.81	129 340.81	262.87
	Total III	8 769.36		8 769.36	129 340.81	129 340.81	262.87
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	410 429.18	875.50	409 553.68	466 156.93	56 603.29	12.14

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017	Exercice N-1 31/12/2016	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 30 000)	30 000.00	30 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	3 000.09	3 000.09		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	170 857.09	141 803.15	29 053.94	20.49
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	23 063.27	29 053.94	5 990.67	20.62
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	226 920.45	203 857.18	23 063.27	11.31
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	2 430.65	17 561.75	15 131.10	86.16
	Emprunts et dettes financières diverses	129 169.09	129 169.09		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 021.25	5 385.03	636.22	11.81
	Dettes fiscales et sociales	45 012.24	109 960.55	64 948.31	59.07
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	182 633.23	262 299.29	79 666.06	30.37
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	409 553.68	466 156.47	56 602.79	12.14

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

182 633.23 262 299.29

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	438 980.00		438 980.00	303 666.67		135 313.33	44.56
Chiffre d'affaires NET	438 980.00		438 980.00	303 666.67		135 313.33	44.56
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			15 204.65	4 045.75		11 158.90	275.82
Autres produits			1.69	0.73		0.96	131.51
Total des Produits d'exploitation (I)			454 186.34	307 713.15		146 473.19	47.60
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			50 817.07	35 952.81		14 864.26	41.34
Impôts, taxes et versements assimilés			6 466.61	4 664.52		1 802.09	38.63
Salaires et traitements			201 669.93	153 965.27		47 704.66	30.98
Charges sociales			103 152.67	72 412.82		30 739.85	42.45
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			195.00	54.00		141.00	261.11
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			2.57	6.91		4.34	62.81
Total des Charges d'exploitation (II)			362 303.85	267 056.33		95 247.52	35.67
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			91 882.49	40 656.82		51 225.67	126.00
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017	Exercice N-1 31/12/2016	Ecart N / N-1 Euros %	
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	35.93		35.93	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	35.93		35.93	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	440.45	1 454.60	1 014.15	69.72
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	440.45	1 454.60	1 014.15	69.72
2. Résultat financier (V-VI)	404.52	1 454.60	1 050.08	72.19
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	91 477.97	39 202.22	52 275.75	133.35
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 902.00	16 609.18	11 707.18	70.49
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	4 902.00	16 609.18	11 707.18	70.49
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	65 929.70	20 575.46	45 354.24	220.43
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	65 929.70	20 575.46	45 354.24	220.43
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	61 027.70	3 966.26	57 061.42	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	7 387.00	6 982.00	405.00	19.49
Total des produits (I+III+V+VII)	459 124.27	321 222.33	137 901.94	41.56
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	436 061.00	295 268.99	140 792.01	47.68
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	23 063.27	29 053.94	5 990.67	20.62
	27 789.44	13 224.90		

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 409 553.68 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 438 980.00 Euros et dégageant un bénéfice de 23 063.27 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

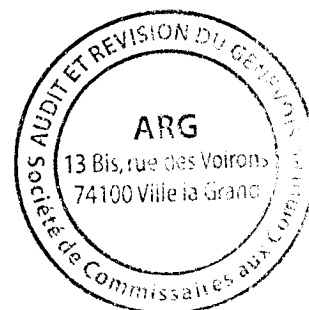
Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 210		
TOTAL	1 210		
Autres participations	400 000		
Prêts, autres immobilisations financières	450		
TOTAL	400 450		
TOTAL GENERAL	401 660		



ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 210	
TOTAL			1 210	
Autres participations			400 000	
Prêts, autres immobilisations financières			450	
TOTAL			400 450	
TOTAL GENERAL			401 660	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	681	195		876
TOTAL	681	195		876
TOTAL GENERAL	681	195		876

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	195				
TOTAL	195				
TOTAL GENERAL	195				

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	450		450
Impôts sur les bénéfices	3 507	3 507	
Taxe sur la valeur ajoutée	711	711	
Groupe et associés	3 624	3 624	
Charges constatées d'avance	470	470	
TOTAL	8 762	8 312	450



ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 431	2 431		
Fournisseurs et comptes rattachés	6 021	6 021		
Personnel et comptes rattachés	9 696	9 696		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 535	24 535		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 774	5 774		
Autres impôts taxes et assimilés	5 008	5 008		
Groupe et associés	129 169	129 169		
TOTAL	182 633	182 633		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	1 724			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
parts sociales	150.0000	200			200

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

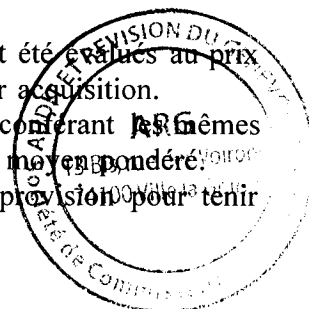
Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature comportant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

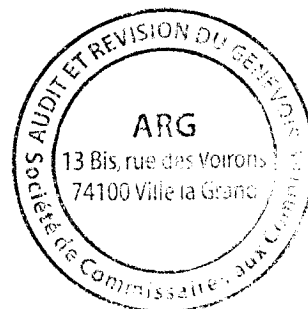
Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir



ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détail des produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 939
Dettes fiscales et sociales	6 911
Total	9 850

Détail des charges à payer

	Montant
FACTURES NON PARVENUES	
- ARG HON.CAC 2017	2 280
- CO.SEF PV AGO 2017	545
- CO.SEF PAIES 12/17	114
ETAT CHARGES À PAYER	
- TAXE APPRENTISSAGE 2018	1 642
- TVS 2016/2017	2 336
- PROV.CFE 2017	1 030
DETTES PROVISIONNEES CONGE PAYE	
- CIBTP 12/2017	1 903
Total	9 850

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	470
Total	470



A.M.T.

SAS au capital de 30 000 €

**Siège social : 53, rue du Pét au Diable
77000 VAUX LE PENIL**

RCS MELUN B 514 626 688

**RAPPORT DU PRESIDENT EN VUE DE L'APPROBATION DES
COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

A l'associé unique,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, pour vous rendre compte des résultats de notre gestion pendant l'exercice clos au 31 décembre 2017 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Nous vous présentons dans ce document de synthèse un exposé sur l'activité de l'exercice écoulé.

Vous y trouverez l'ensemble des informations significatives portant sur les trois aspects de la vie de notre société, à savoir : la vision économique, l'angle juridique et l'aspect social.

Ce rapport abordera successivement les points suivants :

1^{ère} partie : Exposé général sur la marche des affaires sociales pendant l'exercice écoulé – Perspectives d'avenir

2^{ème} partie : Présentation des comptes

3^{ème} partie : Proposition d'affectation des résultats

4^{ème} partie : Filiales et participations

5^{ème} partie : Informations concernant le capital

6^{ème} partie : Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

7^{ème} partie : Autres informations

1^{ère} partie – EXPOSE SUR LA MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES PENDANT L'EXERCICE ECOULE – PERSPECTIVES D'AVENIR

1.1 Activité de la société

Depuis la création de la société, nous exerçons une activité de holding animatrice de groupe.

A ce jour nous ne détenons qu'une seule participation.

Par voie de conséquence notre volume d'activité dépend du nombre et de l'importance de nos interventions dans notre filiale.

Nos résultats dépendent d'une part des prestations effectuées pour le compte de notre filiale ainsi que des distributions de dividendes effectuées par cette dernière.

Nos interventions ont permis à notre filiale d'augmenter ses résultats malgré un Chiffre d'Affaires plus faible, grâce à une optimisation des ressources internes et externes.

Ce qui s'est traduit par une augmentation :

- De plus de 44 % de notre Chiffre d'Affaires,
- de près de 40 % du bénéfice net.

Après avoir approuvé ces comptes qui font apparaître un bénéfice net de 23 063,27 €, après déduction des amortissements et provisions réglementaires, nous vous proposons de le répartir conformément aux statuts comme il est indiqué au point 3.1.

1.2 Exposé des résultats

Cet exercice clos le 31 décembre 2017 de 12 mois s'est essentiellement traduit par :

- Un Chiffre d'Affaires HT de 438 980 € contre 303 667 € hors production stockée en 2016. Globalement le Chiffre d'Affaires HT a augmenté de 44,56 % sur cet exercice.
- Des frais généraux de 362 744 €, soit 82,63 % du Chiffre d'Affaires HT contre 268 511 €, soit 88,42 % du Chiffre d'Affaires HT en 2016. Les principaux postes sont repris ci-dessous :
 - Les charges externes représentent 11,58 % du Chiffre d'Affaires HT contre 11,84 % sur l'exercice précédent,
 - Les frais de personnel s'élèvent à 69,44 % du Chiffre d'Affaires HT contre 74,55 % sur l'exercice précédent,
 - Les dotations aux amortissements représentent 0,04 % du Chiffre d'Affaires HT contre 0,02 % sur l'exercice précédent,
- Une valeur ajoutée égale à 388 163 €, soit 88,42 % du Chiffre d'Affaires HT contre 267 714 € et 88,16 % du Chiffre d'Affaires HT en 2016, soit une hausse de 44,99 % en valeur absolue et de 0,29 % en valeur relative,
- Un excédent brut d'exploitation de 76 874 €, soit 17,51 % du Chiffre d'Affaires HT contre 36 671 € et 12,08 % du Chiffre d'Affaires HT sur l'exercice précédent,
- Un résultat courant de 91 478 €, soit 20,84 % du Chiffre d'Affaires HT contre 39 202 € et 12,91 % du Chiffre d'Affaires HT en 2016,
- Un bénéfice net de 23 063 €, soit 5,25 % du Chiffre d'Affaires HT contre 29 054 €, soit 9,57 % du Chiffre d'Affaires HT en 2016. Il est en retrait de 20,62 % en valeur absolue.
- Aucun investissement
- Une situation financière déficitaire au 31 décembre 2017 de 174 334 € (dont 129 169 € de comptes courants d'associés) contre 197 252 € (dont 129 169 € de comptes courants d'associés) au 31 décembre 2016.

Il convient de préciser que le montant du CICE enregistré en produits sur l'exercice (au crédit du compte 649000) s'est élevé à 4 786 € contre 1 205 € sur l'exercice précédent.

1.3 Perspectives d'avenir

Nous allons poursuivre nos travaux d'optimisation chez notre filiale.

Mais nous restons attentifs aux opportunités d'investissement dans une autre filiale afin d'élargir notre champ d'interventions et de poursuivre notre rythme de croissance.

Nous devrions pouvoir bénéficier de nouveaux gains de productivité attendus chez notre filiale.

1.4 Activité en matière de recherche et de développement

Pour respecter les dispositions prévues aux articles L.232-1 et L.233-26 du Code de Commerce, il est précisé que nous n'avons effectué aucun travaux, engagé aucune charge susceptible d'être assimilé à de la recherche ou à du développement.

1.5 Pratique anticoncurrentielle

Il est précisé que notre société n'est pas concernée par les dispositions et sanctions prévues à l'article L.464-2 du Code de Commerce.

2^{ème} partie – PRESENTATION DES COMPTES

2.1 Méthodes de présentation des comptes – Permanence des méthodes

Pour satisfaire les obligations légales en vigueur, et notamment celles de l'article L.123-17 du Code de commerce, il vous est rappelé que ces comptes qui vous sont présentés ont été établis par le Président selon les mêmes normes et méthodes que ceux de l'exercice précédent et définies par :

- Les articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du Code de Commerce,
- Le Plan Comptable Général – règlement ANC n°2016-07 homologué par l'arrêté ministériel du 26 décembre 2016.

2.2 Evènements postérieurs à la clôture

Pour se conformer aux dispositions de l'article L.123-20 du Code de Commerce, il est signalé qu'aucun événement survenu postérieurement à la date de clôture de l'exercice et non rattachable à ce dernier n'est susceptible de remettre en cause la continuité de l'exploitation, ni ne représente un caractère significatif quant à l'activité et à la situation financière de l'exercice.

2.3 Règles de comptabilisation et d'évaluation des actifs

Lorsque des éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, un plan d'amortissement unique est retenu pour l'ensemble de ces éléments.

Cependant, si dès l'origine, un ou plusieurs éléments ont chacun des utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun des éléments est établi : il s'agit de « la comptabilisation des composants ».

Ainsi les éléments principaux d'immobilisations corporelles devant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques à la société selon un rythme différent et nécessitant l'utilisation de taux ou d'amortissement propres doivent être comptabilisés séparément dès l'origine et lors des remplacements.

Par ailleurs, les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou de grande révision en application de Lois, règlements ou de pratiques constantes de l'entité, doivent être comptabilisées dès l'origine comme un composant distinct de l'immobilisation si aucune provision pour gros entretien n'a été constatée.

La société n'a pas fait le choix de la comptabilisation des immobilisations par composant.

2.4 Informations sur les charges non déductibles fiscalement

Conformément à l'article 223 quater du CGI, il est indiqué qu'une dépense visée à l'article 39-4 du même code a été engagée par la société et n'a pas été déduite des résultats de la société.

Il s'agit des « amortissements excédentaires » (redevances de credit-bail) du véhicule automobile excédant le montant déductible fiscalement.

Ledit montant réintégré fiscalement s'est élevé à 16 529 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Compte tenu du résultat avant IS, l'impôt correspondant s'est élevé à 2 479 €.

3^{ème} partie – PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

3.1 Proposition d'affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de 23 063,27 € en totalité au compte de « Report à Nouveau Créiteur »

3.2 Distribution de dividendes

Conformément aux prescriptions de l'article 243 bis du CGI, nous vous informons qu'aucun dividende ou acompte sur dividende n'a été distribué au titre des trois premiers exercices.

4^{ème} partie – FILIALES ET PARTICIPATIONS

4.1 Prises de contrôle et de participation

Notre société détient plus des dix-neuf vingtièmes du capital de la Société GUYARD VENISSE.

Le taux de participation n'a pas varié au cours de l'exercice.

4.2 Tableau des filiales et participations

Principales données des Filiales	SAS GUYARD VENISSE
Capital social	100 000 €
Capitaux propre	582 621 €
Chiffre d'affaires HT	3 118 444 €
Résultat d'exploitation	223 933 €
Résultat net	157 805 €

5^{ème} partie – INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

5.1 Capital social

Le montant de notre capital social n'a pas varié au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

5.2 Actionnariat

Nous vous communiquons les mentions concernant les détenteurs du capital visées par l'article L.233-13 du Code de Commerce qui sont les suivantes :

- Monsieur Filipe TEIXEIRA détient plus des dix-neuf vingtièmes des actions en pleine propriété et des droits de vote,

6^{ème} partie – INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

6.1 Délais de paiement des fournisseurs

Par application des dispositions prévues aux articles L.441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau ci-dessous la ventilation des retards de paiement des dettes fournisseurs pour le solde au 31 décembre 2017, selon le modèle figurant à l'annexe 4-1 à l'article A.441-2 dudit code.

FACTURES RECUES NON REGLEES A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ECHU						
0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées HT ou TTC						
% du montant total des achats HT ou TTC de l'exercice						
% du Chiffre d'Affaires HT ou TTC de l'exercice						
B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues						
C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal, c. com. Art. L.441-6 ou L.443-1)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 45 jours Délais légaux : 30 jours fin de mois					

La politique suivie par l'entreprise implique le respect des accords et autres engagements pris par la société.

Par voie de conséquence, toutes les factures reçues de nos fournisseurs dont l'échéance se situe avant la clôture de l'exercice ont fait l'objet d'un règlement à son terme.

6.2 Délais de paiement des clients

Par application des dispositions prévues aux articles L.441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau ci-dessous la ventilation des retards de règlements clients pour le solde au 31 décembre 2017, selon le modèle figurant à l'annexe 4-1 à l'article A.441-2 dudit code.

FACTURES EMISES NON REGLEES A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ECHU						
0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées HT ou TTC						
% du Chiffre d'Affaires HT ou TTC de l'exercice						
% du montant total des achats HT ou TTC de l'exercice						
B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues						
C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal, c. com. Art. L.441-6 ou L.443-1)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels :					
	Délais légaux :					

Notre société n'a qu'un client : sa filiale. Le compte client est soldé à la clôture de l'exercice.

7^{ème} partie – AUTRES INFORMATIONS

7.1 Dirigeants -Mandats sociaux

Il n'y a eu aucun changement dans l'équipe dirigeante au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Monsieur Filipe TEIXEIRA, Président de notre société, est par ailleurs détenteur des mandats sociaux suivants :

- ◆ Président de la SAS JP2M PREFA,
- ◆ Cogérant de la SARL ADEX,
- ◆ Cogérant de la SCI ALFRED ROLL.

7.2 Personnel

a) Effectifs :

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a employé 4 personnes toutes catégories confondues, réparties de la façon suivante :

- Par sexe :

➤ Hommes :	3
➤ Femme	1

- Par catégorie :

➤ Cadre :	1
➤ ETAMS	3

b) Rémunération :

La masse salariale totale enregistrée en charges sur l'exercice clos au 31 décembre 2017 s'élève à 235 824 €.

7.3 Rémunération du Président

Nous vous informons que le Président a perçu une rémunération brute annuelle de 106 165 € (dont 12 265 d'avantages en nature) pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

L'assemblée générale devra se prononcer sur cette rémunération.

7.4 Article L.227-10 du Code de Commerce

Le Commissaire aux Comptes a établi et mis à notre disposition son rapport spécial sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article L.227-10 du Code de Commerce.

7.5 Situation des mandats des Commissaires aux Comptes

Il est constaté qu'aucun des mandats des Commissaires aux Comptes n'arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Au présent rapport est joint le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices conformément aux prescriptions de l'article R.225-102 du Code de Commerce.

Nous allons maintenant vous donner lecture des rapports de votre Commissaire aux Comptes puis, après vous avoir apporté tous les éclaircissements que vous souhaiterez sur les comptes qui vous sont présentés, nous vous demandons de bien vouloir approuver par votre vote le texte des résolutions que nous vous soumettons.

Le Président

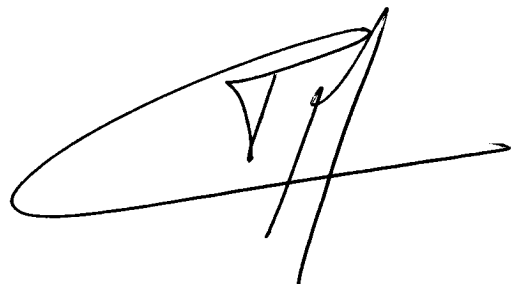
A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical stroke and a horizontal line extending to the right.

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	30 000 200	30 000 200	30 000 200	30 000 200	30 000 200
Nbre des actions ordinaires existantes					
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	109 000	109 000	187 000	303 667	438 980
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 512	14 786	31 189	35 290	30 645
Impôts sur les bénéfices	495	2 187	4 714	6 182	7 387
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 808	12 390	26 473	29 054	23 063
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	15.00	63.00	132.37	145.54	116.29
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	14.04	61.95	132.36	145.27	115.32
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice			1	2	
Montant de la masse salariale de l'exercice			56 628	153 965	201 670
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	21 640	21 488	41 215	73 618	107 939

Désignation de l'entreprise : A.M.T.		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 53 rue du Pét au Diable		77000 VAUX LE PENIL	
Durée de l'exercice précédent* 12		Néant ☐	
Numéro SIRET* 51462668800022			
		Exercice N clos le, 31122017	
		N-1 31122016	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF		AG	
Fonds commercial (1) AH		AI	
Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
Terrains AN		AO	
Constructions AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
Autres immobilisations corporelles AT		AU	
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		CV	
Créances rattachées à des participations BB		BC	
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières* BH		BI	
TOTAL (II) BJ		BK	
Matières premières, approvisionnements BL		BM	
En cours de production de biens BN		BO	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS	
Marchandises BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)* BX		BY	
Autres créances (3) BZ		CA	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
Disponibilités CF		CG	
Charges constatées d'avance (3)* CH		CI	
TOTAL (III) CJ		CK	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise : A.M.T.

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :30.000.....)	DA	30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	3 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	170 857
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	23 063
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	226 920
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 431
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	129 169
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 021
	Dettes fiscales et sociales	DY	45 012
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	223
Compte régul.	EB		
TOTAL (IV)	EC	182 633	
Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	409 554	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	182 633
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 431

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : A . M . T .

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			FG	438 980	FH		FI	438 980	303 667
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	438 980	FK		FL	438 980	303 667	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	15 205	4 046	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	454 186	307 713
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	50 817	35 953
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	6 467	4 665
	Salaires et traitements*						FY	201 670	153 965
	Charges sociales (10)						FZ	103 153	72 413
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements*		GA	195	54	
				- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC					
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD					
	Autres charges (12)						GE	3	7
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	362 304	267 056
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	91 882	40 657
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	36	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	36	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	440	1 455
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	440	1 455
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(405)	(1 455)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	91 478	39 202	

Désignation de l'entreprise : A . M . T .

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 902		16 609
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 902		16 609
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	65 930		20 575
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	65 930		20 575
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(61 028)		(3 966)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	7 387		6 182
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	459 124		324 322
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	436 061		295 268
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	23 063		29 054
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	27 789		13 225
	{ - Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	15 205		4 046
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	1 067		1 808
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 1 067					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
AMENDES		17			
EXTOURNE PROVISIONS / PEE		65 912		4 902	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 409 553.68 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 438 980.00 Euros et dégageant un bénéfice de 23 063.27 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

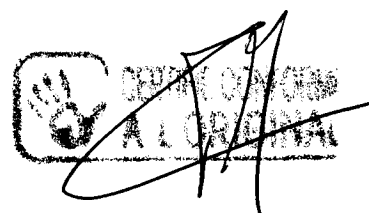
Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 210		
TOTAL	1 210		
Autres participations	400 000		
Prêts, autres immobilisations financières	450		
TOTAL	400 450		
TOTAL GENERAL	401 660		



ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 210	
TOTAL			1 210	
Autres participations			400 000	
Prêts, autres immobilisations financières			450	
TOTAL			400 450	
TOTAL GENERAL			401 660	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	681	195		876
TOTAL	681	195		876
TOTAL GENERAL	681	195		876

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	195				
TOTAL	195				
TOTAL GENERAL	195				

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	450		450
Impôts sur les bénéfices	3 507	3 507	
Taxe sur la valeur ajoutée	711	711	
Groupe et associés	3 624	3 624	
Charges constatées d'avance	470	470	
TOTAL	8 762	8 312	450

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 431	2 431		
Fournisseurs et comptes rattachés	6 021	6 021		
Personnel et comptes rattachés	9 696	9 696		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 535	24 535		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 774	5 774		
Autres impôts taxes et assimilés	5 008	5 008		
Groupe et associés	129 169	129 169		
TOTAL	182 633	182 633		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	1 724			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
parts sociales	150.0000	200			200

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Détail des produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 939
Dettes fiscales et sociales	6 911
Total	9 850

Détail des charges à payer

	Montant
FACTURES NON PARVENUES	
- ARG HON.CAC 2017	2 280
- CO.SEF PV AGO 2017	545
- CO.SEF PAIES 12/17	114
ETAT CHARGES À PAYER	
- TAXE APPRENTISSAGE 2018	1 642
- TVS 2016/2017	2 336
- PROV.CFE 2017	1 030
DETTES PROVISIONNEES CONGE PAYE	
- CIBTP 12/2017	1 903
Total	9 850

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	470
Total	470

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Nbre des actions ordinaires existantes	200	200	200	200	200
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	109 000	109 000	187 000	303 667	438 980
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 512	14 786	31 189	35 290	30 645
Impôts sur les bénéfices	495	2 187	4 714	6 182	7 387
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 808	12 390	26 473	29 054	23 063
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	15.00	63.00	132.37	145.54	116.29
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	14.04	61.95	132.36	145.27	115.32
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice			1	2	
Montant de la masse salariale de l'exercice			56 628	153 965	201 670
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	21 640	21 488	41 215	73 618	107 939

A.M.T.

SAS au capital de 30 000 €

**Siège social : 53, rue du Pét au Diable
77000 VAUX LE PENIL**

RCS MELUN B 514 626 688

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 29 JUIN 2018

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

DECISIONS PROPOSEES ET ADOPTEES

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 23 063,27 € en totalité au compte de « Report à Nouveau Créiteur ».

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

CINQUIEME DECISION

Conformément aux prescriptions de l'article 243 bis du CGI, il vous est rappelé qu'aucun dividende ou acompte sur dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Pour copie certifiée conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal line extending to the right.